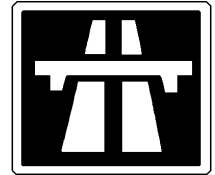


# CO.P.R.A. 184



B.P.30035 Eragny 95611 Cergy Cedex  
<http://www.copra184.org>  
e-mail : [contact@copra184.org](mailto:contact@copra184.org)

## Consultation des Candidats Elections départementales des 22 et 29 Mars 2015

Ce questionnaire est adressé aux candidats des 6 Cantons suivants, du Val d'Oise et des Yvelines :  
Canton de Cergy-2 (avec *Eragny, Jouy-le-Moutier et Neuville-sur-Oise*), canton d'Herblay (avec *Herblay*), canton de Taverny (avec *Pierrelaye*), canton 5 de Conflans-Ste-Honorine (avec *Andrésy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans et Maurecourt*), canton 13 de Poissy (avec *Achères, Carrières-sous-Poissy et Poissy*) et canton 19 de Verneuil-sur-Seine (avec *Orgeval*).

Les réponses reçues avant la date du 12 mars 2015 seront publiées, au fur et à mesure de leur réception, sur le site du CO.P.R.A. 184 à l'adresse suivante : <http://www.copra184.org/>.

- 1) **Etes-vous pour ou contre le Tracé « vert » A104 en zones urbanisées, décidé par Dominique PERBEN le 26 octobre 2006 ?**

 Pour Contre Sans opinion

- 2) S'agissant de la santé : les Communautés Scientifiques et Médicales (CNRS, OMS, GIEC, AIR-PARIF...) dénombrent 16 000 décès prématurés par an dus à la pollution automobile, pour les riverains de telles infrastructures routières, soit quatre fois plus que les accidents de la route.  
**Le facteur impact sur la santé des 300 000 riverains potentiels vous paraît-il déterminant dans la prise de décision de réaliser ce projet ?**

 Oui Non Sans opinion

- 3) Ce prolongement de seulement 22 km se terminerait en « cul de sac » à Orgeval dans le plus grand échangeur d'Europe (55 ha, 4 fois la surface de Rocquencourt, 330 000 véhicules par jour), sans bouclage possible de la Francilienne (La plaine de Versailles et la vallée de Chevreuse étant des sites classés).  
Le trafic s'écoulerait ensuite sur des axes déjà saturés (A13, A12, A86, RN12, RN118 et A10).  
**Pensez-vous que ce prolongement de la Francilienne soit réellement à sa place ?**

 Oui Non Sans opinion

- 4) L'amélioration des infrastructures existantes - RN184 en particulier - (Dénivellement des carrefours, protections sonores des riverains etc.) et le développement de solutions de transports collectifs et/ou alternatifs à la route (Accélération de la réalisation du projet de Tangentielle ferrée Ouest -TGO - de Saint-Quentin-en-Yvelines à Cergy-Pontoise) sont de véritables réponses aux problèmes actuels de congestion.

**Pensez-vous que ces solutions soient prioritaires par rapport à la création de toute nouvelle infrastructure autoroutière ?**

 Oui Non Sans opinion

- 5) Avec un budget estimé à 3,2 Milliards d'Euros pour 22 km et trois franchissements de la Seine, ce « Prolongement de la Francilienne A104 » serait l'une des autoroutes les plus chères de France, par kilomètre (coût 14 fois plus élevé que le prix moyen de réalisation des autoroutes en France).  
**Pensez-vous qu'il soit raisonnable et économiquement responsable d'engager un tel budget ?**

 Oui Non Sans opinion

- 6) **Ne craignez-vous pas que le « pont d'Achères », s'il était construit, conduise à une réalisation partielle et détournée du « tracé vert A104 » de Méry-sur-Oise à Achères ?** (le flux de circulation s'écoulant ensuite par le pont de Triel jusqu'à Orgeval).

Cette situation conduirait à la mise en place d'une « A104 Bis » que nous dénonçons depuis plusieurs années car nous sommes opposés à toute réalisation partielle ou complète d'un tracé de type autoroutier, en zones urbanisées, de Méry-sur-Oise à Orgeval.

 Oui Non Sans opinion

- 7) Ports de Paris a annoncé que « Port-Seine-Métropole secteur Est » de 300 ha était conditionné par la réalisation du projet A104.

**Êtes-vous « pour » ou « contre » l'extension vers la partie « Est » de Port-Seine-Métropole ?**

 Pour Contre Sans opinion

Observations :

Fait à :

Le :

Nom :

Prénom :

Signature du Candidat :

**Questionnaire à retourner pour le jeudi 12 mars 2015 au plus tard (\*) à :**

*Adresse du président de ville concerné*

*D. JEUFFRAULT, D. ROUSSEL, B. LEBLANC, M-N. VANDAMME, L. LEVASSEUR et C. BOITEAU*

(\*) Dans le cas où le CO.P.R.A. 184 n'aurait pas reçu de réponse à la date du **12 mars 2015**, il indiquerait alors sur son site « **Réponse de Madame, Monsieur ....Candidats sur le Canton de ... non reçue à la date du 12 mars 2015** ».